



**Ambassade de France en Roumanie
Service économique de Bucarest**

Le développement des territoires organisés en France




Un petit peu d'histoire...

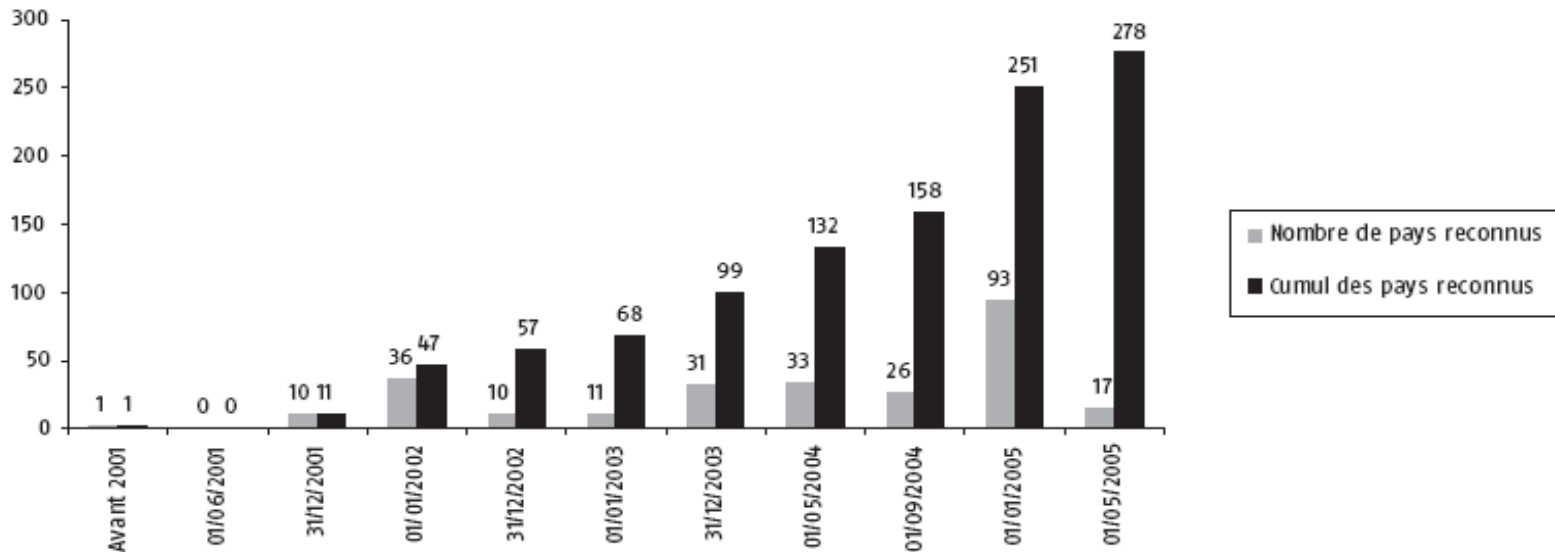


- des initiatives de développement territorial dès 1975 (contrats de développement local)
- Le pays : créé par la **loi du 4 février 1995** d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (dite Loi Pasqua), développé par la **loi du 25 juin 1999** d'orientation pour l'aménagement et le développement **durable** du territoire (dite Loi Voynet), réaffirmé en **2003** (loi urbanisme et habitat du 2 juillet) comme :

un espace pertinent de réflexion et d'élaboration d'un projet de développement commun

- 
- ❖ Lorsqu'un territoire présente **une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale**, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui le composent ont vocation à se regrouper en **pays**.
 - ❖ Le pays exprime la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres. Il constitue le cadre de l'élaboration **d'un projet commun de développement durable destiné à développer les atouts du territoire considéré et à renforcer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural**. Ce projet prend la forme d'une **charte de développement du pays**.
 - ❖ Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ou les communes organisent librement **un conseil de développement**, comprenant notamment des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs du pays.
 - ❖ Le conseil de développement est associé à l'élaboration de la charte de développement du pays et à son suivi.
 - ❖ Le périmètre du pays **doit respecter les limites des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre**.

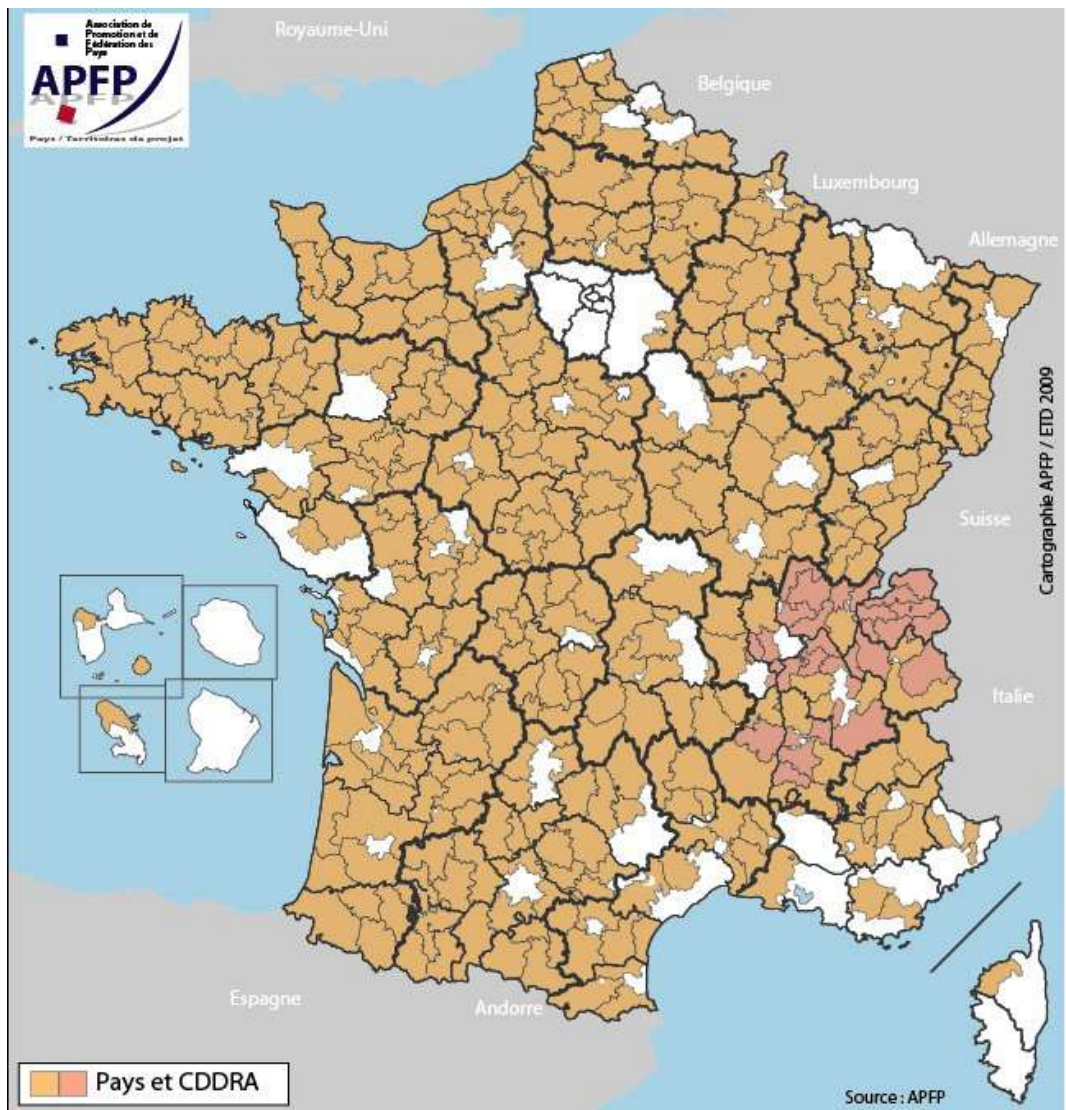
Et sur le terrain ?



Au 1er janvier 2009, soit 14 ans après la LOADT, il existe aujourd'hui **370 Pays, dont 346 sont reconnus**. Les Pays couvrent actuellement **80% du territoire français et concernent 46% de la population française**.

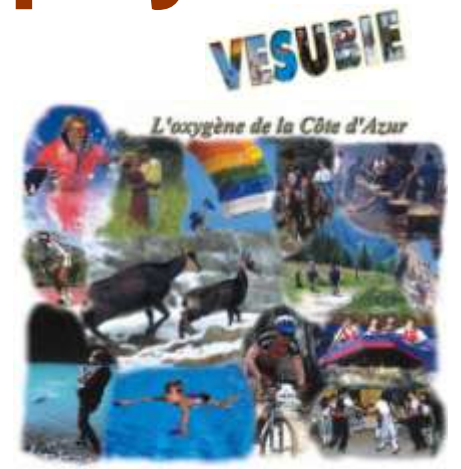


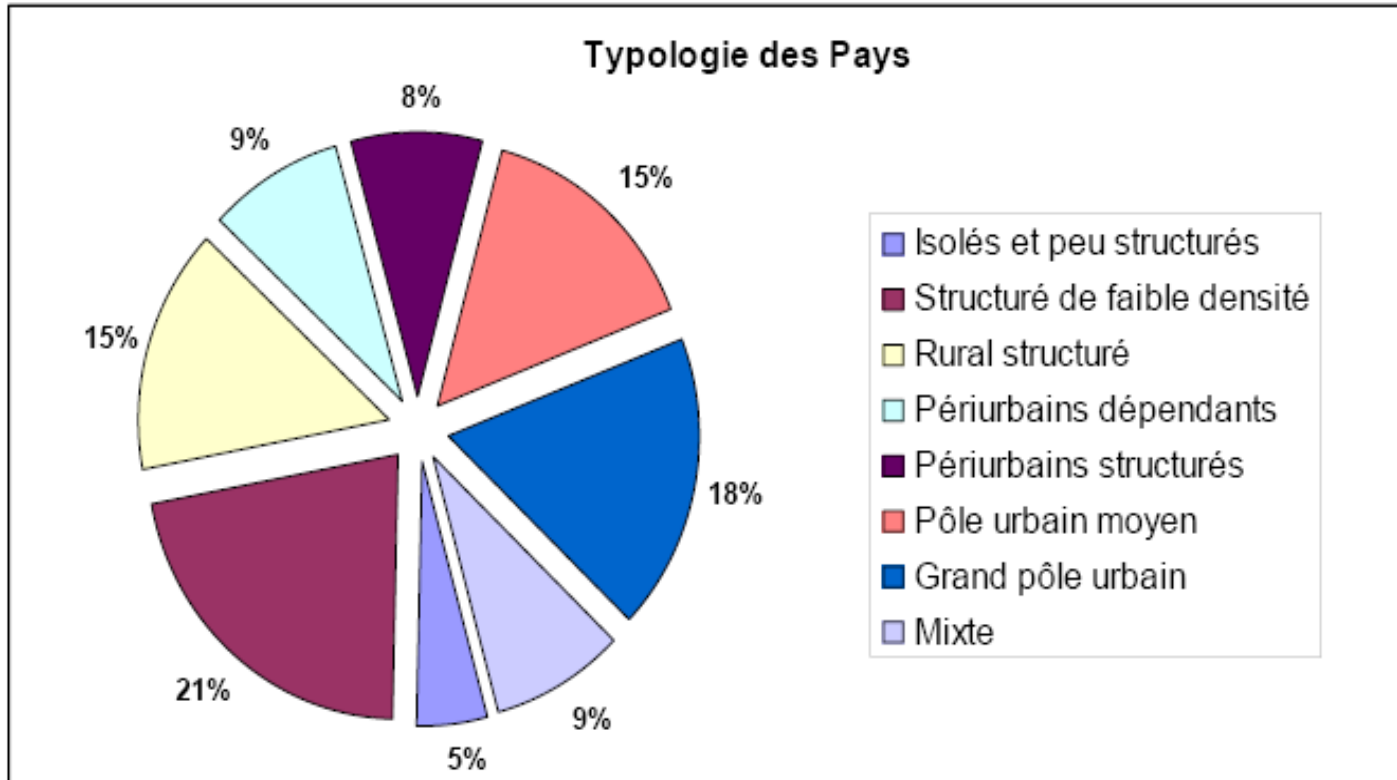
La carte des pays en France



Caractéristiques des pays

- **Aucune taille n'est imposée pour le pays**, la notion de «bassin de vie ou d'emploi» étant suffisamment large pour correspondre à de nombreuses configurations territoriales.
- un territoire d'un peu plus de **77.000 habitants en moyenne**, avec **une forte diversité** (6.200 pour le Pays de la Vésubie en PACA à près de 450.000 pour le Pays de Rennes en Bretagne).
- une superficie moyenne de **1.183km²**, avec **une extrême amplitude** (156km² pour le Pays des Paillons en PACA, comparé au plus vaste, le Pays des Landes de Gascogne, en Aquitaine de 4.798 km², soit 31 fois plus étendu).





- **Pays urbains et à dominante urbaine : 186 Pays, soit 50%**
- **Pays ruraux et à dominante rurale : 153 Pays, soit 41%**
- **Pays mixtes : 9%**

Pays et collectivités

➤ Une moyenne nationale de **79 communes/Pays**, mais ratio de 1 à 120, avec 10 communes pour le Pays Vienne et Moulières (en Poitou-Charentes) ou 22 du Pays d'Othe (Champagne-Ardenne), par exemple, à 380 communes pour le Pays du Grand Amiénois, en région Picardie.

➤ Le nombre d'intercommunalités est également extrêmement variable d'un Pays à l'autre : de 1 EPCI (28 Pays) à 20 EPCI (Pays de l'Ardèche Méridionale) avec **une moyenne nationale de 5,6**.

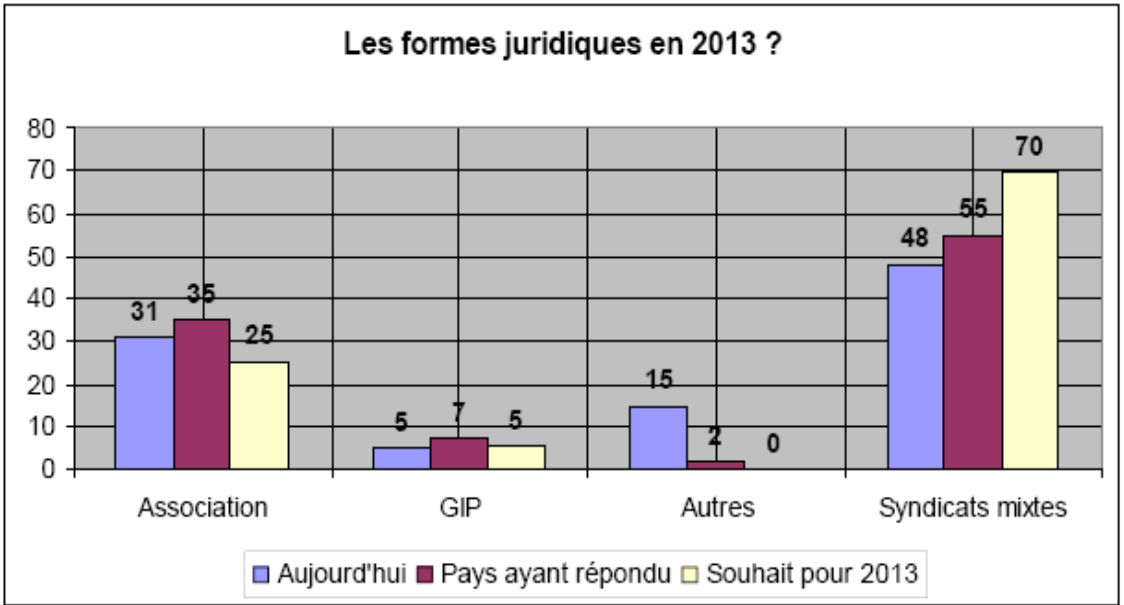
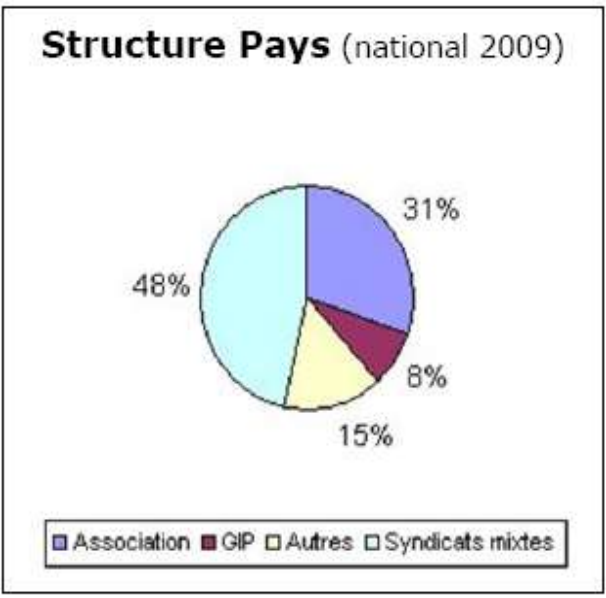




Pays et autres territoires de projets

- Sur les 370 Pays que compte le territoire français, **134 (soit 36 %) sont concernés par l'un des 46 Parcs Naturels Régionaux**, de par le chevauchement de leurs périmètres avec plusieurs situations (de quelques communes à un chevauchement total). La charte de développement du pays doit être compatible avec celle du parc sur le territoire commun.
- Sur **204 candidatures retenues, 151 Groupes d'Action Locale (GAL) ont pour structure porteuse un Pays, soit 76%**.
- Pour les Régions Alsace, Basse-Normandie, Franche-Comté, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Picardie et Poitou-Charentes **100% des GAL sont portés par des Pays et plus de 80% des Pays sont GAL.**
- Dans la précédente génération LEADER, **124 des 140 GAL, soit 89%, recoupaient des territoires Pays**, 72 GAL correspondaient à un seul Pays (51%), **ce qui confirme l'implication des Pays dans le portage du programme européen LEADER.**

Gouvernance des pays



Depuis la loi Urbanisme et Habitat (2003), les communes et les EPCI, engagés dans un projet de pays, décident librement de leur forme d'organisation. **Trois formes d'organisation sont désormais possibles : le syndicat mixte, la fédération d'EPCI et de communes isolées et l'association.**



Gouvernance des pays

- ❖ Le conseil de développement doit s'appuyer sur **les initiatives et la participation des acteurs locaux**.
- ❖ Le pays est fondé sur un **principe de partenariat**. Celui-ci s'instaure entre les collectivités d'abord, pour initier la démarche, puis entre celles-ci et les acteurs des secteurs économiques, sociaux et associatifs, à travers la mise en place **d'un conseil de développement**, pour élaborer la charte de pays.
- ❖ Le conseil de développement **se réunit en moyenne 7,4 fois par an (médiane 5)**. Ces Conseils de développements sont généralement organisés en cinq groupes de travail, qui participent et alimentent les travaux du Pays : développement économique, développement durable/environnement, services, tourisme et culture. Le Conseil de développement est dans plus de 85% des cas sollicités pour les prises de décisions stratégiques du Pays.



En conclusion...

- Une **forte diversité de situation** dans les caractéristiques des pays en France (physiques, humaines, gouvernance).
- La superposition des démarches de pays, parcs naturels régionaux, et territoires Leader est réelle. Elle révèle autant la **complexité de l'imbrication des dynamiques territoriales** que leur vitalité voire leur complémentarité. Les approches purement « statistiques » ne rendent pas compte des réalités locales, qui varient de **la complémentarité stratégique** entre les démarches à parfois **leur absence de cohérence et d'articulation**.
- Un point commun : **la volonté de transformer un territoire, de construire ensemble son devenir**. Ce projet de territoire est, selon les termes de la loi, « **un projet commun de développement durable** ». C'est l'adhésion au projet qui définit le périmètre du pays.

Merci pour votre attention !



Sources

- Fiche Pays, DIACT, 2006
- Association de promotion et de fédération des Pays (APFP) : panorama des pays 2009